

affaires du Nord-Ouest. En marge de la lettre, nous voyons les mots suivants, écrits de la propre main de Mr. Mills :

“ Il n'est pas nécessaire de chercher les réclamants. S'ils s'occupent de leurs intérêts, ils se présenteront eux-mêmes et produiront leurs réclamations.—D. M.”

Mr. Ryan, malgré ce refus de la part du Ministre, de lui permettre de prendre les mesures convenables pour remplir sa mission, se rendit à Qu'Appelle. Il envoya son compte pour \$75, et Mr. Mills fut tellement indigné qu'il refusa de le payer, parce qu'on n'avait pas suivi ses ordres. Sir John Macdonald paya ce compte lorsqu'il arriva au pouvoir! Rien ne fut fait, à vrai dire, avant le 24 Juin, lorsque Mr. David Laird, Lieutenant Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, télégraphia ce qui suit :

“ Remarquez que l'autorité de Mr. Ryan pour s'enquérir des réclamations des métis, en vertu de l'Ordre en Conseil, du 14 Juin 1876, est expirée. Recommande une extension de temps pour un an. Il est ici à présent. Réclamants attendent. Répondez.”

Le 28 Juin, Mr. Ryan télégraphia lui-même de Battleford :—

—“ Métis me pressent. Accorderez-vous une extension de temps ? ”
la réponse suivante lui fut envoyée :—

“ Le Ministre a pris le sujet en considération et autorisera probablement M. Duck, qui a été nommé agent des Terres Fédérales pour la Saskatchewan, à s'enquérir de ces réclamations. ”

Ce fut là le dernier acte de M. Mills. Les vues du Département à cette époque, ressortent cependant d'un memorandum de M. Dennis, Arpenteur-Général et chef de la branche des terres, du département :

“ La question soulevée par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, relativement à la manière de régler les réclamations des habitants qui se sont établis sur les terres des Territoires du Nord-Ouest, avant le transfert, est une question politique que le Ministre doit considérer. Le soussigné, cependant, ose exprimer l'opinion que dans ce cas, la terre ainsi occupée, doit être donnée gratuitement à l'occupant, soit qu'elle possède une valeur exceptionnelle, par rapport à sa situation, soit qu'elle ait été prise en vue de spéculation, si le réclamant l'a toujours occupée et cultivée sur une étendue raisonnable. Pour donner effet à une telle pratique, cependant, il faudrait un acte du parlement.”

On voit par ce memo, que la solution de cette question, dans l'opinion du Département, à cette époque, était de donner aux métis, les terres sur lesquelles ils s'étaient établis. On doit dire qu'ils n'ont jamais été privés de ces terres, et que notre gouvernement leur a donné gratuitement les terres qu'ils occupaient sur une étendue de 160 acres ; de sorte que cette politique, suggérée

par le Département en 1877, à été la politique invariable de l'administration actuelle.

La conduite de l'administration Mackenzie vis-à-vis des réclamations des métis peut être résumée comme suit :—

1o. Ils ont ignoré la conduite du gouvernement précédent en faveur des réclamants du Manitoba dont les réclamations auraient été réglées depuis dix ans ; par la nomination de nouveaux commissaires, ils ont retardé ces réglemens et augmenté les prétextes de présenter des réclamations frauduleuses

2o. Ils ont nommé Mr. Ryan pour s'enquérir des réclamations, et ils lui ont refusé l'occasion de visiter les établissements des métis, rendant par là sa nomination inutile.

3o. Aucune réclamation n'ayant été réglée durant les deux années qui suivirent sa nomination, ils lui ont refusé de prolonger sa commission, disant que le Ministre avait pris le sujet en considération, et qu'il chargerait probablement Mr. Duck, agent des terres à Prince-Albert, de s'enquérir des réclamations des métis qui se présenteraient.

4o. La lettre de l'arpenteur-général indique que la pensée du Département était simplement de régler les réclamations des métis en les confirmant dans leurs possessions, où le gouvernement actuel ne les a jamais troublés.

On dit que

DE NOMBREUSES PÉTITIONS

furent envoyées au gouvernement et qu'elles restèrent sans résultat favorable. Il est vrai que des pétitions de tout sorte, furent envoyées. Il y en a même jusqu'à 1873. Une des plus importantes, parce qu'elle est la plus élaborée, est celle de Sa Grandeur Monseigneur Grandin, de St.-Albert, en date du 5 Avril 1875, et peut servir comme type des réclamations généralement faites. Ce que demandait Mgr. Grandin, comme il le résume lui-même était :—

1. Quelqu'encouragement pour les colons.
— A ce sujet il dit :

“ Les missionnaires catholiques ont fait des choses presque impossibles dans ce but. Ils ont établi trois moulins, à différents endroits. Pour la troisième fois, nous avons tenté d'en bâtir un dans la colonie de St. Albert—croirez-vous que nous avons dépensé plus de 4900 sterling, pour ce moulin et que nous ne sommes pas encore certains de réussir. Que le Gouvernement, de son côté, daigne faire quelque chose pour encourager l'agriculture.”

2.—De l'aide pour un hôpital—au moins pour le construire et le mettre dans un état convenable pour recevoir les malades.

3.—De l'aide pour des écoles—Le gouvernement fait beaucoup pour l'éducation dans tout le Canada ;—laissera-t-il notre Nord-Ouest seul, sans assistance ? On ne peut pas dire que nous avons moins besoin que les autres parties du pays.

4.—De l'aide pour nos asiles d'orphelins afin que